

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2016

---

## STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3693)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 106

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 49

I. – À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« au *b* du 1° de l'article 32, ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« aux deuxième et troisième alinéas du *a* du 3° de l'article 37, au *b* bis du 1° du I de l'article 38 et aux deux derniers alinéas du *b* du 1° de l'article 41 »

les mots :

« et au *b* bis du 1° du I de l'article 38 ».

III. – En conséquence, supprimer l'alinéa 6.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec les articles 12, 32, 37 et 41.